



COLLÈGE SAINT-GEORGES

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE SOUS CONTRAT

Tarifs 2023 - 2024

- ✚ Dans le cas d'une inscription y compris pour les élèves de CM2 venant de l'école Saint Georges ; un règlement de 220,00 € par enfant dont 40,00 € de frais de dossier acquis à l'établissement et 180,00 € d'acompte déduit de la facturation annuelle.
- ✚ Dans le cas d'une réinscription ; un règlement de 180,00 € d'acompte uniquement qui sera déduit de la facturation annuelle.

En cas de désistement, les acomptes ne seront pas restitués.

Contribution annuelle des familles pour la scolarité

1 585,00 € par enfant

792,00 € à partir du 3ème enfant

Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Cotisation annuelle facultative à l'APEL de 30 € (par famille)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de bien vouloir adresser un courrier de désistement au service comptabilité avant le 8 septembre 2023

Caution pour les manuels scolaires de 100 € (par famille)

100 € ajouté à la facture annuelle en septembre de la 1^{ère} année d'inscription qui sera remboursé en fin de scolarité du dernier enfant inscrit au collège

Frais annuels obligatoires (par enfant)

Cahier d'activités : une facture complémentaire vous sera adressée en cours d'année

25,00 € frais administratifs

290,00 € séjour d'intégration et pack vêtements pour tous les élèves de 6ème

14,00 € les 2 tee-shirts pour tous les élèves de 6^{ème} (qui serviront pour les cours d'EPS de la 6^{ème} jusqu'en 5^{ème})

14,00 € les 2 tee-shirts pour tous les élèves de 4^{ème} (qui serviront pour les cours d'EPS de la 4^{ème} jusqu'en 3^{ème})

11,00 € frais d'abonnement à KWYK (site de devoirs de mathématiques en ligne)

4,00 € frais d'abonnement à VOLTAIRE (site de devoirs de français en ligne)

Tarif annuel pour les options

	Demi-pension	Etude dirigée du soir
1 jour / semaine	285,00 €	165,00 € / trimestre
2 jours / semaine	570,00 €	
3 jours / semaine	855,00 €	
4 jours / semaine	1 140,00 €	
Tarif exceptionnel	9,50 € / repas	

Frais de demi-pension :

- Le tarif annuel tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques et du départ anticipé des élèves du fait du brevet des collèges.
- Une réduction de 50% sur le prix du repas sera effectuée sur les jours d'absence d'éventuels voyages scolaires et de la semaine de stage des 3èmes.
- Pour toute absence médicale inférieure ou égale à une semaine consécutive, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'hospitalisation. Le cas échéant, une réduction de 50% sur le prix du repas sera appliquée.
- Toute absence pour des raisons confessionnelles ne peut être prise en compte.

Toute modification de demi-pension doit être signalée par écrit au service comptable, avant le 8 décembre 2023 pour le 2ème trimestre et avant le 8 mars 2024 pour le 3ème trimestre.

Mode de règlement

- La facture annuelle sera envoyée fin septembre puis si besoin, vous recevrez des factures complémentaires.
- **Nous privilégions désormais le paiement mensuel par prélèvement bancaire** en 10 mensualités le 5 du mois (150€ par enfant prélevé en septembre puis la facturation annuelle déterminera le montant des échéances d'octobre à juin). En cas de changement de coordonnées bancaires veuillez en informer le service comptable.



Ce document est à titre indicatif, une annexe financière 2024-2025 vous sera envoyée par courrier en avril afin de mettre en place votre dossier comptable.